

## **SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze le huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Karine MALLEVILLE, Bernard MAGES, Boris CHRISMANT, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS, Sandrine CROS, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Jean-Claude SAVIGNAC (pouvoir à M. CHRISMANT), Christopher BALDWIN.

Convocation du 03 septembre 2015.

### **Ordre du jour :**

#### **I-Vote du compte rendu de la séance du 30 juillet 2015 :**

M. BOUYSSIERE estime que la phrase : « car les associations de la commune agissent comme si la base nautique leur appartenait, cela se passe mieux avec les associations de l'extérieur » est très dure. Il s'agit uniquement de Lenga Viva qui a laissé la base en mauvais état. Mme le Maire signale que d'autres associations étaient concernées dont certaines qui refusaient de payer pour la location. M. BOUYSSIERE souhaite que l'on rectifie cette phrase et que l'on précise « certaines » associations.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à la majorité des membres présents. M. SEMPER, Mme CROS et M. CHRISMANT s'abstiennent. Il est à noter que M. CHRISMANT a reçu un pouvoir de M. SAVIGNAC.

#### **II-Choix entreprise travaux station d'épuration :**

Deux entreprises ont remis une offre :

-Mispouillé : 85 600 € H.T.

-MSE (filiale de VEOLIA) : 75 700 € H.T.

La société MSE a revu le montant à la baisse sur le dégrilleur vertical, le puits à boues est complètement changé, tout le tableau électrique est refait ainsi que la sécurité autour des différents bacs.

La société Mispouillé a baissé son montant mais ne modifie pas grand-chose à sa prestation contrairement à MSE.

Les travaux doivent être réalisés pendant les vacances scolaires.

M. CHRISMANT demande si des pluies abondantes pourraient retarder les travaux.

M. GARRIGUES confirme qu'il ne sera pas possible de travailler dans ce cas-là. Le by-pass n'a pas été autorisé, c'est-à-dire que la station continuera à fonctionner pendant les travaux.

M. BOUYSSIERE souhaite connaître le montant de subvention accordé. Mme MARTINEZ l'informe que la subvention s'élèvera à 48% maximum.

Mme le Maire propose de retenir l'offre de MSE.

M. GARRIGUES ne participe pas au vote car il est sous-traitant de l'entreprise MSE.

Le Conseil Municipal vote à la majorité pour MSE. Abstentions de Mme IGLESIAS, de M. CHRISMANT et de M. SAVIGNAC (pouvoir à M. CHRISMANT).

**Délibération reçue à la Préfecture le 11 septembre 2015.**

### **III-Convention Agence de l'Eau :**

L'Agence de l'Eau subventionne à 60% les travaux de réhabilitation chez les particuliers suite aux travaux d'assainissement réalisés par la commune. Il est nécessaire que tous les particuliers concernés signent la convention, effectuent et paient les travaux. L'aide sera versée à la commune qui la répartira entre les différents propriétaires. Toutes les maisons seront contrôlées après travaux.

Nos travaux sur les réseaux seront pris en charge à 60% dans ces conditions. Si nous acceptons, nous devons signer l'accord cadre avec l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal donne son accord.

**Délibération reçue à la Préfecture le 11 septembre 2015.**

### **IV-Débat sur les orientations du PADD :**

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) est constitué de 3 objectifs :

1-Maintenir de la vie et favoriser l'accueil de nouvelles populations et le renouvellement des générations sur le territoire agricole du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

2-Impulser et accompagner l'accueil de populations nouvelles et l'équilibre générationnel par la mise en œuvre d'actions en faveur de l'agriculture, des emplois, de l'habitat, des équipements et des mobilités

3-Préserver et valoriser le patrimoine bâti, paysager, agricole et naturel, atouts majeurs de la qualité du cadre de vie et de l'attractivité du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.

Le premier objectif doit permettre à chaque commune de jouer un rôle dans un aménagement équilibré du territoire agricole du Quercy, Rouergue et des Gorges de l'Aveyron.

Le deuxième objectif comprend 5 points :

1-Donner la priorité à une desserte numérique satisfaisante de la population et des activités

2-Valoriser les potentiels économiques du territoire

3-Poursuivre la reconquête du bâti vacant et répondre aux différents besoins en matière d'habitat

4-Conforter le niveau d'équipements et services du territoire pour répondre aux besoins actuels de la population et des entreprises

5-Créer les conditions pour développer les offres en transports alternatives à la voiture individuelle.

Le troisième objectif prévoit de :

1-Conforter les villages et hameaux par un développement économe en espace et compatible avec le caractère rural du territoire

2-Maintenir et mettre en valeur la qualité paysagère et le patrimoine architectural bâti

3-Préserver et valoriser l'environnement et les ressources naturelles dans une démarche de projet.

Mme le Maire explique que le but du PADD est de reconquérir du bâti en réhabilitant l'existant (ruines), d'éviter le mitage (maisons isolées) et de reconquérir les centres bourgs qui sont délaissés actuellement. Sur Laguépie, il est prévu de consolider les polarités d'équipements et les services secondaires.

Mme ROUMIGUIERES craint que le Président de la Communauté de Communes ne veuille tout centraliser à Saint Antonin et transformer l'office de tourisme en syndicat d'initiative. Mme le Maire rappelle que M. MASSAT ne pas décider tout seul. De plus, il y a plusieurs bassins de vie : Saint Antonin, Caylus et Laguépie-Varen-Verfeil.

M. MAGES souhaiterait le développement du numérique, essentiellement internet et le haut débit, sans forcément passer par la fibre optique. Mme le Maire confirme qu'il existe des zones blanches actuellement sur la communauté de communes, une amélioration est prévue à partir de 2017.

Mme LEGRAND demande ce que nous devons faire avec ce PADD. Mme MARTINEZ explique que nous devons faire remonter des informations vers la communauté de communes.

M. CHRISMANT estime que ce PADD est très axé sur Saint Antonin et Caylus. Laguépie ne peut vivre uniquement sur le tourisme, 2 mois par an. Il ne comprend pas que l'on ne puisse pas construire une maison isolée. M. GARRIGUES rappelle que si l'on accorde un permis de construire, il faut amener les réseaux d'eau et d'électricité et cela représente un coût important pour la commune.

M. GARRIGUES a appris que le vétérinaire souhaitait partir pour installer une clinique vétérinaire ailleurs.

Mme le Maire rappelle que le local de M. GAUTUN va être libéré, l'idéal serait qu'une autre personne reprenne le crédit bail. Elle rappelle aussi que nous avons beaucoup de logements vacants sur la commune.

En ce qui concerne le PADD, Mme le Maire estime qu'il faut oublier les cheminements piétonniers et les itinéraires cyclables sur notre commune car pas adaptés au relief et au nombre important de personnes âgées. Elle est aussi choquée que le PADD parle d'une commune agricole. Notre commune a un développement lié aux commerces et aux services, nous n'avons que 5 familles d'agriculteurs vivant sur la commune, nous ne sommes pas une commune essentiellement agricole. Après accord du Conseil Municipal, toutes ces informations seront transmises à la communauté de communes.

### **Délibération reçue à la Préfecture le 10 septembre 2015.**

#### **V-Tarifs cantine :**

A partir du 1<sup>er</sup> septembre, les tarifs de la cantine sont modifiés :

-tarif enfant école : 3,15 €

-tarif adultes école : 5,40 €

-tarif enfant et adultes ALSH intercommunal : 4 €

-tarif adultes centre de loisirs ALAE associatif : 4,55 €

-tarif absence non justifiée : 1,80 €

Mme le Maire rappelle que 10 000 repas ont été servis en 2014 / 2015. La Maison de Retraite nous facturait 1,70 € par repas, maintenant elle nous facture 1,80 € par repas, ce qui explique l'augmentation pour 2015.

MM. GARRIGUES, CHRISMANT et SAVIGNAC (pouvoir à M. CHRISMANT) votent contre l'augmentation. M. GARRIGUES estime que les repas sont moins bons qu'avant. Les nouveaux tarifs sont adoptés à la majorité des membres présents.

### **Délibération reçue à la Préfecture le 09 septembre 2015.**

#### **VI-Délibération prise de compétence SCOT et modification des statuts de la CCQRGA :**

Mme le Maire rappelle que la commune a voté le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), maintenant la communauté de communes veut mettre en place un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale). La communauté a délibéré et approuvé ce projet de SCOT, les communes doivent à leur tour se prononcer.

M. MAGES souhaite connaître la différence entre le PADD et le SCOT. Mme le Maire explique que le but du PADD est de déterminer plus précisément le PLUi alors que le SCOT est une sorte de « super PLUi ».

M. CHRISMANT se demande si le SCOT ne sera pas remis en question avec les prochaines élections régionales.

La prise de compétence SCOT est rejetée par la majorité des membres présents (4 abstentions : Mme MARTINEZ, M. FABRE, Mme ROUMIGUIERES et Mme LEGRAND).

**Délibération reçue à la Préfecture le 10 septembre 2015.**

### **VII-Délibération transfert de compétence périscolaire du mercredi après-midi et modification des statuts de la CCQPGA :**

Mme le Maire informe l'Assemblée que le mercredi après-midi relevait de l'extrascolaire, maintenant c'est du périscolaire, donc c'est une compétence communale, mais la communauté de communes souhaite reprendre cette compétence car elle a du personnel.

Nous voudrions que tous les enfants de l'école en bénéficient y compris ceux qui sont domiciliés hors de la commune, mais nous ne sommes pas certains que ce sera le cas avec la communauté de communes.

La majorité du Conseil Municipal vote contre ce transfert de compétence, Mme MALLEVILLE s'abstient car elle ignore ce que contient ce transfert de compétence, il n'y a aucun écrit.

**Délibération reçue à la Préfecture le 10 septembre 2015.**

### **VIII-Questions diverses :**

#### **VIII-1-Escale québécoise :**

Nous avons un problème de légionelles. Plusieurs prélèvements ont été effectués, le 9 juillet, le 4 août et le 17 août, elles ont proliféré surtout dans la chambre 14 qui est en fin de circuit. Nous avons réalisé un choc thermique qui n'a donné aucun résultat. Il faudrait faire un choc chloré. M. BOUYSSIERE s'est renseigné sur les entreprises qui pourraient intervenir. Les entreprises contactées à ce jour ne réalisent pas ce genre d'intervention, il n'a pas obtenu de devis pour l'instant. M. SEMPER signale qu'il est en contact avec une entreprise.

#### **VIII-2-Dégât des eaux :**

Le vétérinaire a été victime d'un dégât des eaux à cause du pluvial de la commune. Une expertise doit avoir lieu le 25 septembre.

#### **VIII-3-Essenciagua :**

Un avenant au crédit bail avait été signé en 2011 pour la parcelle de terrain, mais le Notaire n'avait pas transmis cet acte à la mairie. Les titres à payer n'avaient jamais été établis. Nous avons enfin reçu une copie exécutoire de cet acte.

#### **VIII-4-Problème des clés :**

Nous avons un problème à la mairie, les clés disparaissent, des personnes ne les ramènent pas ou les empruntent sans le dire. Mme le Maire propose d'instaurer une caution de 10 € à chaque fois que quelqu'un empruntera une clé. Il faudrait aussi récupérer toutes les clés qui sont dans la nature et que chaque utilisateur vienne les chercher à la mairie.

#### **VIII-5-Photocopies mairie :**

Le photocopieur de la mairie a été modifié, nous avons attribué un code pour chaque association. Il conviendrait d'établir les tarifs qui seront appliqués :

-pour les photocopies noir et blanc A4 : 0,006 € si papier fourni par l'association et 0,016 € si papier fourni par la mairie

-pour les photocopies couleur A4 : 0,07 € si papier fourni par l'association et 0,09 € si papier fourni par la mairie.

Pour les photocopies A3, tous ces tarifs sont doublés.

Il est à noter que le nombre de copies serait limité à 1 000 par an en noir et blanc et 20 par an en couleur.

#### **VIII-6-Antenne à Lez :**

La société FPS propose maintenant de nous louer le terrain pour 4 000 € par an. Net Aveyron et Orange nous verse chacun environ 1 600 € par an. Mme le Maire propose de donner à FPS les contrats de Net Aveyron et d'Orange pour une location de 6 500 € par an.

Towercast a obtenu un permis de construire mais n'a plus donné de nouvelles. ITAS ne s'est plus manifesté bien que le Conseil Municipal ait délibéré favorablement. Mme le Maire va les recontacter.

#### **VIII-7-Accessibilité :**

Il faut envoyer l'agenda d'accessibilité programmée en justifiant le manque de finances pour réaliser les travaux dans l'immédiat. Il faut établir un échéancier.

#### **VIII-8-Lettre de M. et Mme VANDEGEHUCHTE :**

Ils ont adressé une lettre ouverte à tous (élus, conseillers, employés, pompiers...). Mme le Maire n'a pas donné de réponse. Elle estime qu'il ne faut pas mélanger les employés, les pompiers et les élus. Ils auraient dû écrire à chacun séparément.

#### **VIII-9-Tempête du 31 août :**

Ce ne sera pas classé en catastrophe naturelle car les dommages sont remboursés par les assurances. Nous avons 2 lampadaires qui ont été touchés ainsi que le clocher de l'église de Lez. M. HEBRARD doit solliciter un devis pour le clocher de Lez.

Mme LEGRAND demande s'il est possible de mettre les grilles pour protéger les vitraux la prochaine fois que nous aurons la nacelle.

M. HEBRARD rappelle certains travaux à faire (la toiture de l'Office de tourisme, le chéneau du Foirail...).

Mme IGLESIAS souhaite savoir si l'Office ne va pas déménager. Mme le Maire doit contacter l'ADT (Agence de Développement Touristique) à ce sujet.

### **VIII-10-Mutuelle communale :**

Mme IGLESIAS a fait passer un modèle de courrier. Il faudrait le distribuer dans les boîtes à lettres. Il faudrait un minimum de 200 personnes intéressées.

Séance levée à 23 heures 35.